



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180626-CONS-AG-18-069
-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 21 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Candidature à l'appel à projet PROSSIMA

L'an Deux Mille dix-huit, le vingt et un juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 juin 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Pierre SAVELLI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henry POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Paule HOUEMER, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Julien MORGANTI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Gilles SIMEONI,

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 21 juin 2018

OBJET : Candidature à l'appel à projet PROSSIMA

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le rapport N° 2018/O1/070 de l'Assemblée de Corse sur le programme de restructuration organisée de soutien stratégique à l'immobilier et aux activités (PROSSIMA) ;

Considérant le règlement de l'Appel à Projets PROSSIMA ;

Considérant que l'activité commerciale occupe un rôle majeur dans l'organisation d'un territoire, dans la **structure des déplacements, dans la vie quotidienne des habitants, et dans l'économie locale** ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 28 mai 2018 ;

Vu le rapport n°1 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De constituer un dossier de candidature au nom de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour répondre à l'appel à projets PROSSIMA.

APPROUVE

Les propositions d'actions constituant ce dossier de candidature et figurant dans le tableau de synthèse ci-joint pour un montant total prévisionnel de 378 000 euros H.T.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits seront prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
29 JUIN 2018



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification